

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 47  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 26 janvier 2026,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-38 :

**Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Châtel-Saint-Germain : Définition des modalités de la mise à disposition du public.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2 relatif aux compétences d'une métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal de Châtel-Saint-Germain en date du 12 décembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

VU les délibérations du Bureau en dates du 10 février 2020 et 05 décembre 2022 approuvant les modifications simplifiées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Châtel-Saint-Germain,

VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n°51/2025 du 16 décembre 2025 engageant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Châtel-Saint-Germain,

VU le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Châtel-Saint-Germain et notamment sa notice de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Châtel-Saint-Germain,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, d'organiser la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Châtel-Saint-Germain, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, et permettre aux personnes intéressées de formuler leurs observations,

DECIDE de fixer les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Châtel-Saint-Germain, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, comme suit :

- la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Châtel-Saint-Germain en Mairie de Châtel-Saint-Germain et au siège de Metz Métropole (Service Stratégies et Dynamiques Territoriales) du 1<sup>er</sup> juin au 3 juillet 2026 inclus,
- la mise à disposition d'un registre papier en Mairie de Châtel-Saint-Germain et au siège de

NMP 

Metz Métropole (Service Stratégies et Dynamiques Territoriales), permettant au public d'y consigner ses remarques,

- la mise en ligne du projet de modification simplifiée n°3 sur les sites internet de la commune de Châtel-Saint-Germain et de Metz Métropole,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles au dossier,

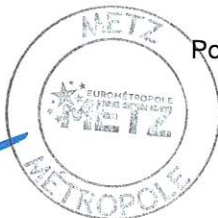
PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Châtel-Saint-Germain et au siège de Metz Métropole durant un mois,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance

  
Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20260126-2026-01-BD38-DE

**Numéro de l'acte :** 2026-01-BD38  
**Date de décision :** lundi 26 janvier 2026  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Châtel-Saint-Germain : Définition des modalités de la mise à disposition du public.  
**Classification :** 2.1 - Documents d'urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/01/2026  
**Numéro AR :** 057-200039865-20260126-2026-01-BD38-DE  
**Document principal :** 99\_DE-38.pdf

#### Historique :

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 15:04	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 15:05	En cours de transmission	
29/01/26 15:06	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:11	Accusé de réception reçu	